



REGLEMENT GENERAL 2022 DES COMPETITIONS DE CLUB

Ce règlement s'applique à toute compétition organisée par l'Association Sportive (AS) du golf de Rhuys Kerver. Chaque joueur participant s'engage à respecter ce règlement.

Philosophie : Le jeu de Golf est régi par des Règles officielles établies par la Fédération Française de Golf (Révision 2019). Elles sont basées sur le principe d'équité entre les Joueuses et Joueurs d'une épreuve. Ce principe d'équité est la ligne directrice du présent règlement.

1°) le Calendrier :

L'AS de Rhuys Kerver bâtit en début d'année le calendrier des épreuves en liaison avec le gestionnaire du golf.

2°) Les Partenaires (Sponsors) :

- L'AS de Rhuys Kerver s'efforce de faire doter chaque épreuve par un ou plusieurs partenaires. La désignation de l'épreuve contiendra le nom du partenaire, si souhaité par lui.
- Le partenaire peut demander à ce que ses invités puissent participer à l'épreuve sous réserve que les joueurs soient licenciés F.F.G. et aient fourni un certificat médical valide (cf § 6).
- La Commission "Sponsors" de l'AS établit, avec le partenaire, la dotation de l'épreuve, sa participation au cocktail de remise des prix, les moyens promotionnels (exposition, documentation).
- Un partenaire ne peut pas exiger l'obtention de la liste et les coordonnées des Membres de l'AS. Par contre, il peut mettre à disposition, au Starter, un document individuel (qui peut être associé à un tirage au sort) à remplir par le joueur, s'il le souhaite. En cas d'absence de partenaire, l'AS peut organiser une "Amicale de Classement" (Formule de jeu : Strokeplay et/ou Stableford) dont les résultats sont pris en compte pour la modification des index.

3°) Le Terrain / Les Règles locales :

Les épreuves courantes se déroulent sur un ou plusieurs tours conventionnels (18 trous) du parcours de l'Aigrette. En complément l'AS, organise occasionnellement des épreuves de Club sur 9 trous (Jeunes, Hauts index, etc...)

Règles locales : La configuration du terrain, les conditions météorologiques, etc..., peuvent conduire à la mise en places de Règles Locales permanentes et/ou temporaires. Les Règles locales permanentes en vigueur sont disponibles sur le panneau d'affichage dans le Club House, auprès du Starter, sur le site Internet de l'Association. Les Règles locales temporaires sont disponibles auprès du Starter (Affichage). Chaque joueur doit vérifier, avant son départ, qu'il en a bien pris connaissance.

4°) Les Formes de jeu :

Les formules de jeu sont habituellement les suivantes :

Simple : Stroke Play, Stableford, Contre le par, Ficelle, Drapeau, etc..

Doubles : Foursome, 4 balles meilleure balle, Chapman, Greensome, Scramble à 2, Patsome, etc

Autres : Ringer Score, Eclectic, Scramble à 4 , etc..

5°) Les Séries :

Le découpage des séries est le suivant:

Index FFG	Dames	Messieurs
1ère Série	inférieur ou égal à 15,4	Inférieur ou égal à 11.4
2ème Série	de 15,5 à 30,4	De 11,5 à 26,4
3ème Série	>= à 30,5	>= à 26,5

- Les joueurs partent des marques correspondant aux séries définies par la commission sportive.
- Les joueurs demandant de partir des marques différentes participeront au classement net de l'épreuve .
- Une Série particulière - de manière générale - peut être ponctuellement créée selon le nombre de participants (appréciation du Comité d'épreuve).

6°) Les Conditions de participation :

- Sauf règlement spécifique, les compétitions sont ouvertes à tout joueur, en règle avec les conditions d'entrée sur le parcours (Abonnés, green fee) définies par le gestionnaire du golf, titulaire d'une licence sportive de la F.F.G et d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du golf en compétition, enregistré par la F.F.G., valides pour l'année en cours et ayant acquitté un droit de jeu (cf. § 8).
- Un joueur qui n'a pas de certificat médical valide ne pourra pas participer à la compétition (pas de départ).
- Un joueur étranger est accepté sous réserve de justifier son appartenance à une instance golfique reconnue par le R&A ou l'USGA, par la présentation d'une licence sportive, d'une carte de handicap ou tout autre document justifiant son niveau golfique ainsi qu'un certificat médical

7°) Les Inscriptions :

- Les inscriptions se font de préférence sur internet, via le logiciel ISP (<http://www.isp-golf.fr>) ou à défaut, à l'accueil du Golf. En cas de première participation, le numéro de licence FFG est exigé.
- Les inscriptions sont closes la veille du jour de la compétition à 08h00
- Le nombre maxi de joueurs pour une épreuve est défini dans son règlement en liaison avec le gestionnaire du golf. (132 pour 18 trous, 72 pour 9 trous). En cas de dépassement du nombre maxi, les joueurs sont retenus dans l'ordre des inscriptions. Une liste d'attente peut, éventuellement, être ouverte.
- L'inscription d'un joueur à une épreuve signifie, de facto, son acceptation du présent règlement général et/ou du règlement particulier d'une épreuve qui peut être publié.
- Lors de l'inscription, le joueur a la possibilité de choisir la tranche horaire et d'exprimer sa contrainte posée par le covoiturage. Excepté le souhait du Partenaire pour ses invités, aucune autre demande particulière n'est prise en compte.
- Toutefois, pour un motif de convivialité, de façon exceptionnelle et non répétitive, un groupe de 2 joueurs peut demander à jouer ensemble. Cette demande sera, ou non, acceptée par le Comité de l'épreuve.
- Scratches : Après la clôture des inscriptions, un joueur qui se scratche sans motif raisonnable et justifié, reste redevable des droits de jeu de l'épreuve.

8°) Les Droits de Jeu :

- Le montant des droits de jeu (adultes et jeunes) des membres de l'Association et des visiteurs, pour une compétition, est établi par l'Association Sportive lors de son assemblée générale.

En 2021 :

	Membres de l'AS	Non Membres de l'AS
Adulte	6 €	12 €
Jeune < 18 ans	Gratuit	6 €

- Pour une compétition caritative, afin de répondre à la demande de l'organisation partenaire, les joueuses et joueurs pourront être invités à accroître leur participation, sans obligation, le droit de jeu défini annuellement par l'Association sportive restant le maximum exigible.
- Les droits de jeu sont payables au Starter en espèces.

9°) Les Heures de Départ et le Groupement des parties :

L'heure du premier départ est fixée en liaison avec le gestionnaire du golf. Dans les tranches horaires proposées lors de l'inscription, les parties sont, en principe, établies dans l'ordre des index croissant en respectant, dans la mesure du possible, les desiderata des joueurs formulés lors de leur inscription (cf. § 7).

- Recommandation : Se présenter au starter, 10 minutes avant l'heure de départ officielle qui est sur le site ligue de Bretagne de golf

Pour les épreuves en simples, les parties sont composées de 3 (trois) joueurs.

- En cas de nombre d'inscrits n'étant un multiple de 3, la ou les deux premières parties seront composées de 2 joueurs.
- L'espacement recommandé entre deux groupes de 3 joueurs est de 10 minutes. Cet espacement contribue à la lutte contre le jeu lent.

Cas de scratch au départ (gestion par le Starter)

- Un joueur manque : les deux autres joueurs partent à deux
- Deux joueurs manquent : le premier joueur de la partie suivante "monte". On a, alors, deux parties de 2 joueurs.

10°) Les Marques de départs :

Série / Couleur	Dames	Messieurs	Jeunes
1 ère	Bleu	Blanc	Départs recommandés
2ème, 3ème.	Rouge	Jaune	Violet ou orange

11°) Le Comportement du Joueur (Étiquette) - la Lutte contre le Jeu lent :

Étiquette: Le respect de la section 1-2 des Règles de Golf est exigé.

Cadence de jeu :

- La cadence de jeu est indiquée sur la carte de score.
- En cas de dépassement du temps imparti, la règle locale permanente (section 8) des épreuves fédérales amateurs de la F.F.G s'applique. (Contrôle au recording)
- Le principe du « Prêt ? Jouez ! » est recommandé

➤ En stableford, relever sa balle quand le score est égal au par du trou + les coups rendus + 2 coups.

- Procédure disciplinaire : la commission d'éthique et de discipline a pour rôle d'étudier et de juger tous les cas de manquements aux règles portés à sa connaissance par le président ou le comité directeur de l'association.

Tout participant aux compétitions organisées par l'association sportive peut être sanctionné disciplinairement par la commission d'éthique et de discipline, dont la composition et le fonctionnement approuvés en AG figurent sur le site de l'AS en cas de:

- manquement à ses obligations et actes contraires aux intérêts de l'association sportive.
- non respect du règlement intérieur .
- manquements répétés à l'étiquette
- faute grave contre l'honneur.
- propos ou comportements irrespectueux ou insultants.
- et pour toutes autres raisons que le comité directeur et son président jugeraient utiles.

12°) Les Scores

Recording : Après la partie, les cartes de scores lisibles doivent être rendues (boite à lettres sise au bureau de l'AS), sans délai, dûment vérifiées et signées. Il est conseillé de marquer les trois scores sur la carte.

Départages : Sauf cas exceptionnel où un play-off est prévu, le départage des ex æquo se fera par le logiciel RMS de la FFG.

13°) Le Comité d'épreuve

- Il est composé du président de l'AS, du capitaine des jeux, du responsable de la commission partenaires, et d'un des organisateurs de la compétition.
- Dans le cas d'une épreuve dotée organisée par le gestionnaire du golf, il peut, s'il le souhaite, faire partie du comité d'épreuve.

14°) La Remise des prix

- Prix : cf. § 2.
 - La valeur unitaire d'un prix doit être conforme avec le statut d'Amateur prévu dans les Règles de Golf.
 - Elle se fait selon le protocole établi par le comité d'épreuve .
- Il est recommandé que tous les participants à une épreuve "sponsorisée" soient présents à la remise des prix.
- L'heure et le lieu de la remise des prix sont indiqués sur la carte de score .
- Un joueur mineur ne peut pas recevoir un prix qui contrevient à la législation en vigueur (Tabac, alcool). Un prix de remplacement est alors pourvu, dans la mesure du possible.

15°) Le Droit à l'image

- Les compétiteurs acceptent de se faire photographier ou filmer dans le cadre de la compétition et de la remise des prix sauf demande écrite de leur part .

- La diffusion de ces images est limitée au site de l'association.

16°) les Interruptions de jeu (Règle 5.7)

- En cas de situation de danger (foudre) et/ou de conditions climatiques rendant le parcours injouable, le Comité d'épreuve peut décider d'interrompre le jeu.

Rappel :

- Un coup de corne de brume long : **Arrêt IMMEDIAT du jeu** , les balles sont marquées où elles se trouvent. Les joueurs se mettent à l'abri (Atelier, Club House) dans les plus brefs délais.
 - Trois coups consécutifs de corne de brume : Interruption du jeu. Achèvement autorisé du trou en cours.
 - Deux coups brefs consécutifs de corne de brume : Reprise du jeu
- Au cas où le jeu ne peut être repris, le Comité peut décider du report, de l'annulation de l'épreuve. Il peut également décider de procéder à un classement sur les 9 premiers trous.
 - Une épreuve peut, a priori, être reportée voire annulée si les prévisions météorologiques indiquent une forte probabilité de risque d'orage.

17°) Les Voiturettes :

Elles sont autorisées en compétition de Club dans les cas suivants :

- Le joueur est titulaire d'une licence FFG avec la mention "Buggy Yes"
- Le joueur dispose d'un certificat médical indiquant l'obligation de l'utilisation d'une voiturette en compétition et avec une plage de validité ou tout autre rédaction explicite.

Nota : Au cas où le nombre de voiturettes disponibles est insuffisant, l'ordre chronologique des réservations auprès du gestionnaire du golf, est le seul critère d'attribution.

Rappels :

- La voiturette fait partie de l'équipement du joueur.
- La voiturette est destinée au seul joueur autorisé. Son utilisation par ses co-compétiteurs est interdite (Disqualification).

RECOMMANDATIONS :

Doute sur la procédure : Appliquer la Règle 20-1 en cas de doute sur les Règles de Golf

Balle provisoire : Ne pas hésiter à appliquer la Règle 18-3 si une balle risque d'être perdue hors d'une zone de pénalité ou en « hors limites ».

La Commission sportive se réserve le droit de modifier, ponctuellement, le présent règlement général, à tout moment, en fonction des conditions particulières.

La Commission Sportive
décembre 2021

